

Pourquoi ? Comment ?

Vos questions, Nos réponses !

halal-reunion.com |

FAQ #11





PRATIQUE ! L'APPLI HALAL RÉUNION

Oubli pa télésarz su out store gadyamb !

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

❝ Est-ce que la marque « Bœuf Pays » et plus généralement la viande de bœuf, de mouton, de cabri locale est halal ?

Par extension, est-ce qu'il est permis de consommer ces viandes locales dans une boucherie non tenue par un musulman ou dans les boucheries à l'intérieur des supermarchés ? ❞

- Rappel : le seul abattoir de l'île (SICABAT à Saint-Pierre) pour les bovins, ovins et caprins n'est pas certifié mais fait de l'abattage halal par des sacrificateurs musulmans, sous le contrôle de Halal Réunion.
- La viande bovine, ovine et caprine locale dans les boucheries certifiées Halal Réunion ou tenues par des musulmans est halal.
- Les boucheries certifiées ou tenues par des musulmans sont livrées par l'abattoir à des jours spécifiques (le mercredi et le vendredi) et dans un camion dédié uniquement au transport de la viande halal.

Ce qu'il faut retenir

↘ La marque « Bœuf pays » (présente généralement en barquette dans les supermarchés) et plus généralement la viande bovine, ovine et caprine locale dans les boucheries non tenues par des musulmans (boucheries traditionnelles indépendantes ou boucheries dans les supermarchés) ne sont pas garantie halal à cause des contaminations possibles avec de la viande non halal pendant la découpe, le transport, dans les espaces de stockage, de vente, etc.

↘ Dans le cas de bêtes avec de légères blessures (aux pattes par exemple) ou fatiguées (déplacement difficile) ou hors gabarit (trop imposantes pour le protocole habituel d'abattage), l'abattoir peut procéder à des abattages dits d'urgence. Ceux-ci peuvent être réalisés par des sacrificateurs non musulmans, rendant automatiquement la viande non halal.